

**Cadre réservé à l'administration**

- Date de réception de la demande : ..... / ..... / ..... N° de la demande : .....
- Date de la réponse du SCHS : ..... / ..... / .....
- Date de la délibération : ..... / ..... / .....
- Date du mandatement de la subvention : .....

## **AIDE A L'ACHAT D'UN ASPIRATEUR A MOUSTIQUE**

### **FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION**

Dans le cadre de sa lutte contre les moustiques et notamment les moustiques-tigres, la ville de Montauban agit depuis plusieurs années pour limiter leur développement dans l'espace public : traitements anti-larvaires, action d'information auprès du public, mise en place d'aspirateurs à moustiques dans les crèches, limitation des points de développement larvaires.

La ville de Montauban souhaite également encourager les particuliers à s'équiper de matériel permettant de diminuer les nuisances et notamment en aspirateurs à moustiques. Ces aspirateurs permettent de diminuer l'infestation. Ils ont un intérêt de confort (moins de piqûres) mais aussi sanitaire en diminuant la population de moustique et en préservant la biodiversité.

Les élus du Conseil Municipal de Montauban ont voté le 16 juillet 2020 un dispositif d'aide aux particuliers pour l'achat d'un aspirateur à moustique.

Il s'agit d'une **subvention forfaitaire fixée à 50 € TTC par aspirateur à moustique**. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée et limitées aux 200 premiers dossiers complets réceptionnés.

#### **LE DEMANDEUR :**

Nom : ..... Prénom.....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : ..... Téléphone : .....  
Adresse E-mail : .....  
Demande de subvention pour l'achat d'un aspirateur à moustiques :  
Marque / référence : .....

#### **1/ Les critères d'éligibilité**

La subvention sera accordée à condition de respecter les conditions d'éligibilité suivantes :

- Les particuliers, habitants de la commune de Montauban,
  - Un seul aspirateur par foyer,
  - La subvention financera les appareils présentant les caractéristiques suivantes :
    - L'aspirateur à moustique doit fonctionner sans utilisation d'insecticides ou de pesticides,
    - L'aspirateur à moustique doit fonctionner seulement avec :
      - Un attractant/appâtant (un mélange de substances règlementé, non toxique, limitant l'odeur humaine),
- ou
- Du CO2 (imitation de la respiration l'humaine afin d'attirer le moustique tigre),
  - L'aspirateur à moustiques doit être respectueux de l'environnement.

**ATTENTION :** La subvention ne financera pas les appareils suivants :

- Les aspirateurs à moustiques fonctionnant avec la technologie photocatalyse (lumière, lampe UV, Led, lampe solaire),
- Les pièges pondoirs,
- Les appareils répulsifs ultrasons,
- Les tapettes électriques à insectes,
- Les prises électriques anti-moustique.

## **2/ La composition du dossier de demande de subvention**

Pour réaliser la demande de subvention le demandeur devra remettre les documents suivants :

- Le formulaire de demande de subvention dûment rempli et signé,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe d'habitation ou taxe foncière, facture de téléphone fixe, d'abonnement internet, d'eau, d'électricité, à l'exclusion des attestations d'hébergement),
- La copie de la facture acquittée, libellée à son nom propre,
- Une attestation sur l'honneur du demandeur à ne percevoir qu'une subvention par foyer,
- Un RIB libellé au nom du demandeur pour effectuer le virement de la subvention.

Dossier à renvoyer au :

**Service Communal d'Hygiène et de Santé**  
**285 avenue du Père Léonid Chrol– 82000 MONTAUBAN**  
Tél : 05.81.98.20.85 / 05.63.22.50.50 – E-mail : kkadri@ville-montauban.fr

*Attention : Tout dossier incomplet vous sera retourné*

## **3/ l'attribution de la subvention**

Chaque demande sera étudiée par le service Communal d'Hygiène et de Santé.

Un avis sera communiqué par courrier au demandeur : accord de principe ou rejet.

Lorsque le dossier de demande est complet et qu'il remplit toutes les conditions d'éligibilité, il est présenté au vote des élus du Conseil Municipal, à l'issue duquel, la subvention est automatiquement versée sur le compte bancaire par virement.

---

«Je soussigné(e) .....

Atteste sur l'honneur ne percevoir qu'une seule subvention par foyer et m'engager pour une durée de 1 an à ne pas revendre l'aspirateur à moustiques sous peine de restituer la subvention, à en faire usage principalement sur le territoire de la ville de Montauban, et à apporter la preuve au service Communal d'Hygiène et de Santé, qui en ferait la demande que je suis bien en possession de l'aspirateur à moustique subventionné.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises dans ce dossier de subvention ».

Fait à .....

Signature du Demandeur :

Le ..... / ..... / .....

---